



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉOLUTION

Session régulière du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 16 janvier 2017 à 20h00. Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Frédéric Poulin
Siège # 3 M. Michel Roy (absent)	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin (absente)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M, Rosaire Coulombe.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION 2017-01-04**

Municipalité alliée contre la violence conjugale

Considérant que le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et ses 42 maisons membres, dont l'Havre l'Éclairci, ont entrepris une campagne de sensibilisation sur trois ans pour dénoncer la violence conjugale;

Considérant qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal, que 78.5% des cas la victime est une femme;

Considérant que l'objectif de la campagne de sensibilisation est d'envoyer un message clair et concerté aux Québécois et aux Québécoises et qu'il est essentiel de poursuivre nos efforts contre la violence faite aux femmes et aux enfants;

Considérant que la mission première de la maison de l'Havre de l'Éclaircie est d'assurer la sécurité des femmes et des enfants victimes de violence conjugale;

Considérant que l'Havre de l'Éclaircie c'est aussi un hébergement transitoire dans un milieu sécuritaire, des consultations individuelles pour les victimes, de l'accompagnement dans les démarches, un suivi post-hébergement, de l'écoute téléphonique, des ateliers de croissance personnelle, de la sensibilisation dans notre milieu et tous ces services sont offerts gratuitement et sont confidentiels;

Considérant qu'en 2016, l'Havre l'Éclaircie a :

- accueilli 92 femmes et 49 enfants (service d'hébergement)
- offert 511 services externes à des femmes
- offert 311 services externes au niveau jeunesse
- offert 149 services externes à des femmes dans nos différents points de services (Saint-Joseph, Ste-Marie, Lac-Étchemin et notre Maison 2^e étape)
- répondu à 1285 demandes d'aide ou d'information de la part de victimes, de proches ou de professionnels (service d'écoute téléphonique)

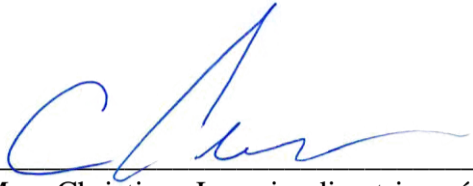
En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu :

- que La Guadeloupe se proclame «Municipalité alliée contre la violence conjugale»
- que la municipalité de La Guadeloupe condamne et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des enfants

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de La Guadeloupe, ce vingt-troisième (23^e) jour de janvier 2017.



Mme Christiane Lacroix, directrice générale